

Notre Approche : le Code de conduite de Baker Hughes

29 janvier 2020

Copyright 2019 Baker Hughes Company. Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document sont confidentielles et sont la propriété exclusive de Baker Hughes et de ses sociétés affiliées. Elles doivent être utilisées uniquement au bénéfice de Baker Hughes et ne peuvent pas être distribuées, transmises, reproduites, modifiées ou utilisées à d'autres fins sans le consentement exprès écrit de Baker Hughes.

Contenu

Notre Approche

Introduction	03
Le Code de conduite de Baker Hughes	04

Nos gens

Qui doit suivre ces politiques	05
Ce que les employés doivent faire	06
Ce que les responsables doivent entreprendre	07
Soyez la voix de l'intégrité	08

Notre engagement

Excellence réglementaire	09
Lutte contre la corruption et les paiements illicites	10
Relations avec les fournisseurs	11
Conformité avec le commerce international	12
Lutte contre le blanchiment	13
Travailler avec les gouvernements	14
Droit de la concurrence	15
Pratiques équitables en matière d'emploi	16
Santé, sécurité et environnement	17
Sécurisation de Baker Hughes à l'échelle mondiale	18
Propriété intellectuelle	19
Cybersécurité et confidentialité	20
Contrôle financier	21
Conflits d'intérêts	22
Délit d'initié et communication d'informations	23
Questions clés en matière d'intégrité	24

Introduction

- Chez Baker Hughes Company (Baker Hughes), nous nous soucions de faire ce qui est bon. Il est dans notre ADN d'agir avec intégrité dans tout ce que nous faisons et dans Notre Approche : le Code de conduite de Baker Hughes reflète cette croyance fondamentale. Ce code est notre étoile polaire – la base autour de laquelle tout le reste tourne.
- « Notre Approche » a été ajoutée au titre du nouveau Code pour rappeler que, alors que nous inventons des moyens plus intelligents d'apporter de l'énergie au monde, nous sommes censés agir selon l'approche de Baker Hughes dans tout ce que nous faisons. Cette approche reflète notre responsabilité personnelle et s'aligne avec la marque Baker Hughes dont le logo, le ruban de Möbius, est un symbole important d'équilibre et d'union. Tout comme le ruban de Möbius à une seule face, sans début ni fin, il n'y a qu'une seule façon de faire des affaires – la bonne façon – comme incarnée dans le Code.
- « Notre Approche » est éthique et exige que nous nous conformions non seulement à toutes les lois et réglementations en vigueur qui régissent nos activités dans le monde entier, mais elle confirme et nous rappelle que, chez Baker Hughes, nous sommes censés faire ce qui est juste et sûr, et elle prend en considération le bien-être de nos employés, de nos clients et des communautés auprès desquelles nous opérons, ainsi que l'environnement. En démontrant constamment cet engagement, nous nous distinguons dans l'industrie et renforçons la confiance qui existe entre nous, nos clients, nos fournisseurs et le public, en maintenant notre réputation en tant qu'entreprise responsable. La manière dont chacun d'entre nous agit et réagit reflète directement notre entreprise.
- Ce document a été créé pour vous fournir des informations complémentaires concernant nos politiques et nos normes, et pour vous donner des conseils sur la manière de s'y conformer totalement. Veuillez le lire attentivement pour savoir ce que nous attendons de vous.

Notre Approche : le Code de conduite de Baker Hughes

Soyez honnête, juste et digne de confiance dans toutes les activités et relations de Baker Hughes.

Respectez toutes les lois et réglementations applicables régissant les activités dans le monde entier.

Remplissez votre obligation de signaler rapidement tout problème concernant le respect des lois, des politiques Baker Hughes ou du présent Code.

Une conformité simple est plus efficace. Une conformité efficace est un avantage concurrentiel. Travaillez à la gestion de l'entreprise de la manière aussi compétitive que possible, avec rapidité, responsabilité et intégrité.

Qui doit suivre ces politiques

Notre Approche : le **Code de conduite Baker Hughes** doit être respecté par toutes les personnes travaillant pour ou représentant Baker Hughes.

Ce groupe comprend :

- **Les employés, dirigeants et administrateurs de Baker Hughes ainsi que les filiales en propriété exclusive et les sociétés affiliées contrôlées.**
- **Les entités dans lesquelles Baker Hughes détient plus de 50 % des droits de vote, ou que Baker Hughes a le droit de contrôler, sont également tenues d'adopter et de suivre nos politiques de conformité.**

Les employés de Baker Hughes travaillant avec des tiers/partenaires de distribution tels que des consultants, des agents, des représentants commerciaux, des distributeurs et des sous-traitants indépendants doivent :

- Exiger le respect des aspects pertinents des politiques de conformité.
- Sensibiliser et informer sur les exigences des politiques.
- Prendre des mesures, y compris jusqu'à la résiliation d'un contrat, si un tiers ne respecte pas les politiques de conformité applicables.

Ce que les employés sont censés faire

Se Développer

Comprenez les politiques sous-jacentes à Notre Approche : le Code de conduite Baker Hughes.

Apprenez les détails de toute politique importante pour vos propres responsabilités professionnelles.

Engagez-vous à approfondir vos connaissances en suivant régulièrement des formations.

Informez-vous sur les politiques et procédures détaillées relatives à votre fonction et à votre région, et apprenez à les appliquer à votre travail.

Se sentir concerné

Restez à l'écoute de l'évolution de l'industrie pour tout impact susceptible d'affecter la conformité avec les lois et réglementations, ou notre réputation sur le marché.

Comprenez que Baker Hughes peut examiner, vérifier, surveiller, intercepter, accéder à et divulguer des informations traitées ou stockées sur du matériel Baker Hughes, ou sur des appareils personnels sur lesquels l'accès au réseau Baker Hughes a été accordé.

Diriger

Signalez rapidement tout problème de violation potentielle de la loi ou de la politique Baker Hughes.

Coopérez pleinement et honnêtement aux enquêtes liées à des problèmes potentiels en matière d'intégrité et à toute autre mauvaise conduite.

Le coût de la non-conformité

Les employés et les dirigeants qui ne s'acquittent pas de ces responsabilités feront face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail. Voici quelques exemples d'actions menant à des mesures disciplinaires.

Exemples

Violer la loi ou la politique Baker Hughes ou ordonner à d'autres de faire de même.

Représailles contre un employé pour avoir signalé un problème.

Ne pas signaler rapidement une violation connue ou soupçonnée de la loi, du Code ou de ses politiques sous-jacentes.

Ne pas coopérer pleinement et honnêtement aux enquêtes.

En tant que responsable, ne pas garantir assidûment le respect des principes, politiques et lois en matière d'intégrité chez Baker Hughes.

Signaler un faux problème (sans faire preuve de bonne foi).

Ce que les responsables doivent entreprendre

Baker Hughes tient ses dirigeants responsables de la création d'une culture de conformité dans laquelle les employés comprennent leurs responsabilités et se sentent à l'aise pour soulever des préoccupations, sans crainte de représailles.

Éviter

Définissez personnellement l'exemple de l'intégrité, pas seulement par des mots, mais surtout, par des actions.

Assurez-vous que les employés comprennent que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants que la conduite éthique et la conformité avec les politiques de Baker Hughes.

Créez un environnement ouvert dans lequel chaque employé se sent à l'aise pour soulever des préoccupations.

Communiquez sur l'importance du respect de la sincérité et de la conviction à chaque occasion appropriée.

Engagez-vous à fournir des ressources adéquates pour la conformité.

Détecter

Participez à des examens de conformité réguliers.

Coopérez avec les responsables de la conformité et l'audit interne.

Répondre

Documenter et faire remonter un rapport ou un problème de tout employé par les moyens appropriés.

Prenez rapidement des mesures correctives pour remédier aux faiblesses identifiées en matière de conformité.

Reconnaissez-le

Il n'est pas toujours facile de parler, mais lorsque nous faisons part de nos préoccupations en matière d'intégrité, nous renforçons notre entreprise et protégeons nos collègues.

Vous n'avez pas besoin d'être certain qu'une violation s'est produite pour signaler un problème. En même temps, vous avez l'obligation de soulever rapidement un problème lorsque vous constatez une situation dans laquelle vous soupçonnez raisonnablement que nos principes ou politiques d'intégrité ne sont pas respectés.

La confidentialité est respectée et vous pouvez même choisir de rester anonyme. Votre identité et vos informations ne seront partagées que sur la base d'un « besoin de savoir professionnel ». Les représailles, directes ou indirectes, sont des motifs de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et ne seront PAS tolérées.

Comment signaler un problème

Baker Hughes vous offre plusieurs canaux permettant de rapporter des problèmes. Vous pouvez choisir de parler à quelqu'un au sujet d'un problème potentiel ou de le reporter par écrit. En général, votre superviseur ou votre responsable sera le mieux placé pour résoudre un problème d'intégrité, mais **les autres ressources incluent :**

- Votre responsable des ressources humaines
- Le responsable de la conformité

- Le service d'assistance de la société
- L'audit interne
- Le conseiller juridique de la société
- N'importe quel responsable
- Un ombudsman de Baker Hughes*
- Rien ne vous empêche de signaler des violations potentielles de la loi aux autorités gouvernementales compétentes

Comment nous traitons les problèmes signalés

Baker Hughes prend au sérieux tous les rapports de mauvaises conduites potentielles, et les responsables sont tenus de faire remonter les problèmes des employés à l'équipe de conformité. **Au cours du processus d'enquête, Baker Hughes :**

1. Forme une équipe d'enquête objective.
2. Détermine les faits par le biais d'entrevues et de l'examen des documents pertinents.
3. Recommande des mesures correctives, le cas échéant.
4. Fournit à la personne qui a soulevé le problème initial (si cette personne est connue) des commentaires sur le résultat, même s'ils sont de nature générale.

Signaler un problème :

Les canaux de génération de rapports sont affichés sur notre portail de conformité et mis à jour régulièrement.

Il existe deux méthodes courantes de création de rapports :

- la ligne d'aide Baker Hughes, un service gratuit, multilingue et fonctionnant 24 heures sur 24, géré par un tiers indépendant.
+1 800 288 8475
(numéro gratuit aux États-Unis)
+1 713 626 0521 (appel en PCV)
reportconcerns.bakerhughes.com

- le processus du médiateur ("ombudsperson")

Baker Hughes Ombudsperson
Baker Hughes Company
17021 Aldine Westfield Road
Houston, TX, 77073, États-Unis
+1 281 921 2775

BakerHughes.Ombuds@bakerhughes.com

Excellence réglementaire

Responsabilités des employés

- **Connaissez et respectez** les lois et les exigences réglementaires qui concernent vos responsabilités professionnelles.
- **Traitez toujours les organismes de réglementation de manière professionnelle**, avec courtoisie, honnêteté et respect.
- **Coordonnez vous avec les experts** lorsque vous travaillez avec ou lorsque vous répondez à des requêtes des organismes de réglementation.
- **Soyez la voix de l'intégrité et faites remonter rapidement tout problème potentiel** pouvant entraîner une violation de la conformité réglementaire.

Responsabilités des dirigeants

- **Intégrez les exigences réglementaires** dans la stratégie et les processus de l'entreprise.
- **Affectez des propriétaires aux zones de risques réglementaires** et demandez-leur de s'associer aux affaires gouvernementales et aux experts réglementaires de Baker Hughes appropriés.
- **Confirmez que vous et votre équipe avez accès à l'expertise en la matière** nécessaire pour gérer les risques réglementaires.
- **Élaborez des processus solides pour anticiper les risques**, en incluant les nouvelles réglementations et les changements de réglementation.
- **Surveillez la conformité réglementaire** de façon continue et effectuez des audits périodiques des principaux processus.



Ce que vous devez savoir

Sur chaque marché sur lequel travaille Baker Hughes, Baker Hughes doit se conformer à un éventail croissant de lois et de réglementations qui sont souvent appliquées de manière plus agressive que jamais auparavant. Dans certains cas, les lois adoptées par un pays visent à réglementer les activités qui ont lieu en dehors de ce pays. Cet environnement exige que chaque employé et responsable soit engagé dans l'excellence réglementaire.

Lutte contre la corruption et les paiements illicites

Règle à retenir : vous ne devez ni autoriser ni vous livrer à aucune forme de corruption que ce soit. Suivez toujours la politique de lutte contre la corruption de Baker Hughes.

Notre politique

Baker Hughes interdit la corruption dans toutes les transactions commerciales, dans tous les pays du monde, avec les gouvernements, les employés des entreprises publiques et du secteur privé, ou toute autre personne.

Baker Hughes interdit les paiements de facilitation pour accélérer les actions administratives courantes.

Dans des circonstances extraordinaires, où la sécurité ou la sûreté d'un employé est en jeu, un tel paiement (qui serait alors considéré comme un paiement d'extorsion, distinct d'un paiement de facilitation) peut être effectué.

Nous maintenons des contrôles rigoureux visant à empêcher et à détecter la corruption dans le monde entier. Ces contrôles incluent un processus rigoureux d'examen, de nomination et de gestion des tierces parties qui agissent pour notre compte dans des affaires commerciales.

Nous tenons à jour les livres, les registres et les comptes qui reflètent correctement la véritable nature de l'ensemble des transactions.

Votre rôle – Se sentir concerné

- **Vous ne devez jamais offrir, promettre, faire ou autoriser** un paiement ou la remise d'un bien de valeur à quiconque afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial indu.
- **N'oubliez pas que la fourniture de cadeaux, de divertissements ou de toute autre chose de valeur à des employés gouvernementaux** est très réglementée et souvent interdite. Ne fournissez pas de tels cadeaux, divertissements ou autres choses de valeur, sauf si vous avez reçu une approbation préalable conforme à la politique.
- **Suivez les directives fournies par Baker Hughes** concernant les cadeaux et divertissements, les voyages et autres dans le cadre des activités commerciales.
- **N'utilisez jamais des fonds de la société ou d'autres actifs de Baker Hughes à des fins politiques** sans obtenir l'approbation préalable du service en charge des affaires gouvernementales, d'un responsable

de la société ou d'un **conseiller juridique** de Baker Hughes.

- **Suivez les procédures de diligence raisonnable de Baker Hughes** et exigez que tout tiers représentant Baker Hughes soit rigoureusement sélectionné et se conforme entièrement à cette politique.
- **Traitez avec une extrême prudence** la demande d'un tiers de recevoir son paiement de commission avant de remporter un contrat.
- **Méfiez-vous de toute suggestion** visant à diriger les affaires de Baker Hughes par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un partenaire spécifique en raison d'une « relation spéciale ».
- **Méfiez-vous de toute demande** de paiement à une personne qui n'est pas liée à la transaction en cours de discussion ou d'une demande de paiement dans un autre pays.
- **Faites attention aux commissions** qui semblent trop importantes par rapport aux services fournis.



Ce que vous devez savoir

La corruption signifie donner, offrir ou promettre quelque chose de valeur pour obtenir un avantage commercial indu.

Les **paiements de facilitation** sont strictement interdits.

Relations avec les fournisseurs

Règle à retenir : travaillez uniquement avec des fournisseurs qui respectent les valeurs et les normes d'intégrité élevées de Baker Hughes.

Notre politique

Les relations avec les fournisseurs de Baker Hughes doivent être fondées sur des pratiques légales et équitables.

Baker Hughes offre aux fournisseurs une occasion équitable de gagner une part de notre volume d'achat, y compris les petites entreprises et les entreprises appartenant aux personnes défavorisées, aux minorités, aux femmes et aux anciens combattants invalides.

Baker Hughes ne fait des affaires qu'avec des fournisseurs qui respectent toutes les exigences légales en vigueur et nos lignes directrices en matière de travail, d'emploi et d'environnement, de santé et de sécurité, et qui traitent les travailleurs et les tiers avec équité et respect.

Baker Hughes, en tant qu'entreprise commerciale, fait la promotion du respect des droits de la personne au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Baker Hughes protège les renseignements, y compris les renseignements confidentiels et exclusifs, ainsi que les données personnelles, de Baker Hughes et de ses fournisseurs.

Votre rôle

- **Suivez les procédures** décrites dans le Programme de responsabilité sociale des fournisseurs de Baker Hughes.
- **Soyez attentif au programme de diversité des fournisseurs de Baker Hughes** lors du choix des fournisseurs.
- **Protégez les informations confidentielles et propriétaires de Baker Hughes**, y compris, le cas échéant, par un accord de confidentialité. Protégez également les informations confidentielles ou les données personnelles transmises à Baker Hughes par un fournisseur.
- **Évitez les conflits d'intérêts potentiels** lorsque vous sélectionnez un fournisseur et n'acceptez jamais de cadeaux ou autres articles de valeur non appropriés.
- **Si vous observez une violation présumée des droits de la personne** dans la chaîne d'approvisionnement de Baker Hughes, faites part de votre inquiétude à votre responsable et/ou à votre responsable de la conformité.
- **Signalez toujours les problèmes et les préoccupations concernant les relations avec les fournisseurs :** soyez la voix de l'intégrité et parlez à votre responsable, conseiller juridique ou spécialiste de la conformité si vous observez des conditions dangereuses dans les installations du fournisseur, des employés du fournisseur qui semblent être mineurs ou soumis à la coercition, ou si vous observez un mépris apparent des normes environnementales dans les installations du fournisseur.



Ce que vous devez savoir

La réputation de l'intégrité chez Baker Hughes peut être grandement affectée par nos fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux.

Conformité avec le commerce international

Règle à retenir : vous **devez toujours savoir** ce que vous exportez, la destination, l'utilisateur final et l'utilisation finale. Vous devez toujours déclarer correctement votre envoi aux autorités douanières. Soyez informé des restrictions commerciales en vigueur.

Notre politique

Baker Hughes sera soumis à toutes les lois et réglementations en vigueur dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Baker Hughes se conformera à toutes les lois pertinentes sur le contrôle des exportations et des importations régissant la circulation des marchandises, de la technologie, des logiciels et des services à travers les frontières.

Baker Hughes maintient des politiques concernant les pays sanctionnés qui sont souvent plus strictes que les lois en vigueur.

Baker Hughes exige que toutes les transactions transfrontalières, y compris les équipements transportés à la main ou les pièces de rechange, soient correctement déclarées.

Votre rôle

Sanctions

- **Suivez les procédures « Connaître votre client/Connaître votre fournisseur » et les « Directives de contrôle de la liste de surveillance de l'entreprise »** pour vous assurer que nous ne faisons pas affaire avec des personnes ou des entreprises identifiées sur des listes de parties soumises à des restrictions gouvernementales.

Contrôles des importations et des exportations

- **Suivez toutes les procédures commerciales** relatives à l'importation et à l'exportation de produits, de logiciels et de technologies.

- **N'utilisez que des agents des douanes agréés par Baker Hughes.**
- **Assurez-vous de vous conformer entièrement aux exigences spéciales du programme** avant de demander un traitement à droit réduit.
- **Rapportez des informations précises, complètes et opportunes** sur les déclarations d'importation et fournissez des descriptions exactes et complètes des produits lors du classement des marchandises.
- **Obtenez l'approbation de l'équipe des douanes** avant de transporter à la main tout produit commercial à une frontière.
- **Utilisez la classification à l'exportation des produits, logiciels ou technologies** pour déterminer s'ils nécessitent une autorisation gouvernementale pour l'exportation.
- **Vérifiez que toutes les licences ou autorisations nécessaires sont en place** avant toute transaction d'exportation et respectez toutes les exigences relatives aux licences d'exportation ou aux exceptions de licence.

Antiboycott

- **Ne coopérez et ne vous soumettez à aucun boycott d'Israël, ni à tout autre boycott ou pratique commerciale restrictive non autorisé(e) par le gouvernement des États-Unis.** Signalez toute activité ou correspondance douteuse. Demandez au conseil juridique si une pratique commerciale restrictive ou un boycott semble entrer en conflit avec les lois d'un autre pays.



Ce que vous devez savoir

Les lois sur le contrôle des exportations réglementent les transferts transfrontaliers de produits, de logiciels et de technologies. Certains pays contrôlent également la diffusion de données techniques aux ressortissants étrangers à l'intérieur de leurs frontières.

Les lois douanières réglementent le mouvement (importation et exportation) des marchandises via les frontières ou les territoires douaniers, même en l'absence d'une transaction commerciale ou de droits d'importation.

Les sanctions sont des restrictions commerciales politiques et peuvent être globales ou ciblées.

Les lois antiboycott américaines interdisent de se soumettre ou de coopérer au boycott d'Israël ou à des mesures commerciales restrictives non autorisées par le gouvernement des États-Unis.

Lutte contre le blanchiment

Règle à retenir : vous devez toujours connaître votre client ou fournisseur. Soyez attentif aux éventuelles activités illégales telles que les paiements redirigés.

Notre politique

Baker Hughes s'est engagé à respecter les lois et règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de corruption et de financement du terrorisme.

Baker Hughes fait des affaires uniquement avec des clients et fournisseurs impliqués dans des activités commerciales légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes. Nous reconnaissons et atténuons les risques présentés par des tiers et des paiements offshore.

Baker Hughes a des contrôles pour détecter, enquêter sur et signaler des activités suspectes, y compris un processus de diligence raisonnable basé sur le risque « Connaître votre client » et « Connaître votre fournisseur » et un contrôle complet de la liste de surveillance.

Votre rôle

- **Collectez et comprenez une documentation sur les clients potentiels,** les agents et les partenaires commerciaux

pour s'assurer qu'ils sont impliqués dans des activités commerciales légitimes et que leurs fonds proviennent de sources légitimes.

- **Suivez les procédures et règles de votre entreprise « Connaître votre client » et « Connaître votre fournisseur »** concernant la collecte et la vérification des informations de nos clients, de leurs parties apparentées, fournisseurs, sous-traitants et agents associés.
- **Suivez les règles de votre entreprise concernant les modes de paiement acceptables.** Apprenez les types de paiements qui sont associés au blanchiment d'argent ; par exemple, les paiements pour le compte d'un client provenant d'un compte offshore ou d'un tiers.
- **Soyez vigilant et faites remonter toute activité qui semble « inhabituelle » pour la position indiquée du client ou du fournisseur.**



Ce que vous devez savoir

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à dissimuler les produits d'un crime ou à faire en sorte que la source paraisse légitime.

Tenez compte des points suivants :

- Les offres de versements en espèces ou de versements excédentaires suivies de demandes de remboursement.
- Les commandes, achats ou paiements inhabituels ou incohérents par rapport aux activités ou aux affaires d'un client.
- Les transferts de fonds inhabituels vers ou depuis des pays non liés aux transactions (paiements offshore).
- Les transactions qui pourraient avoir été structurées pour contourner les exigences de déclaration ou d'enregistrement.

Travailler avec les gouvernements

Règle à retenir : ne prenez jamais de raccourcis lorsque vous traitez avec le gouvernement – soyez transparent et toujours conforme.

Notre politique

Baker Hughes respecte les normes éthiques les plus strictes lorsqu'il s'agit de faire affaire avec des gouvernements.

Baker Hughes s'engage à respecter toutes les clauses et conditions contractuelles, lois et réglementations applicables lorsqu'il s'agit de travailler avec des gouvernements.

Nous devons être honnêtes et exacts lorsque nous avons affaire à des gouvernements.

Nous maintenons des contrôles et des procédures qui ciblent spécifiquement nos activités avec des gouvernements pour assurer la conformité dans cet environnement hautement réglementé.

Votre rôle

- **Les activités gouvernementales sont différentes : ne poursuivez pas d'activités gouvernementales** sans connaître les règles et réglementations en vigueur.
- **Avant de soumettre une proposition à un gouvernement,** examinez les exigences avec tous les intervenants concernés et acceptez uniquement les conditions auxquelles Baker Hughes peut se conformer.
- **N'acceptez pas les renseignements internes du gouvernement** sur son processus de sélection ni les renseignements sur la proposition d'un concurrent, à moins

que le responsable des contrats du gouvernement n'en ait autorisé expressément et légalement la divulgation.

- **Après attribution, exécutez toutes les obligations contractuelles strictement** conformément aux conditions de l'accord. Par exemple, ne faites pas de substitutions pour les produits et services à livrer et ne vous écartez pas des exigences sans l'approbation écrite du fonctionnaire autorisé du gouvernement.
- **Il est interdit d'offrir, de promettre, de donner ou d'octroyer quelque chose de valeur** à un fonctionnaire lorsque cela n'est pas conforme aux directives.
- **N'entrez jamais dans des discussions** avec des employés du gouvernement ou des personnes proches d'eux au sujet de l'emploi éventuel de non-employés alors qu'ils peuvent influencer les décisions touchant Baker Hughes.
- **Aux États-Unis, certains employés doivent pré-approuver les contributions politiques personnelles** pour se conformer aux lois nationales et locales sur le « pay-to-play ». Ces employés sont des dirigeants, des administrateurs, des employés de vente et des responsables des activités de Baker Hughes qui recherchent des contrats avec l'État américain ou le gouvernement local. Si vous n'êtes pas certain de devoir faire pré-approuver des contributions politiques personnelles, contactez votre conseiller juridique ou votre responsable de la conformité.



Soyez conscient

Les termes **employé gouvernemental** et **fonctionnaire** désignent un employé, un fonctionnaire ou un membre élu ou nommé d'un organisme exécutif, législatif ou administratif d'un gouvernement fédéral, national, étatique/provincial ou local de n'importe quel pays. Cela inclut les employés de toute agence publique/tout service public, de tout organisme public ou de toute entreprise détenue ou contrôlée par l'État. En dehors des États-Unis, les employés d'organisations internationales publiques, les candidats à des postes électifs, les responsables de partis politiques, les membres de familles de fonctionnaires et les membres de familles royales peuvent également être considérés comme des fonctionnaires.

Les entreprises détenues ou contrôlées par l'État peuvent inclure des sociétés pétrolières détenues par l'État, des services publics et des compagnies aériennes.

Droit de la concurrence

Règle à retenir : nous sommes pro-compétitifs et nous nous soucions de tout accord avec un concurrent ou qui pourrait restreindre la concurrence.

Notre politique

La collusion (ou être de connivence) signifie travailler avec une autre personne ou entreprise. Nous ne devons pas être de connivence en ce qui concerne les prix, les conditions ou les quantités à offrir aux clients. Nous ne devons pas être de connivence pour restreindre les affaires ou les prix d'un fournisseur. Suivez toutes les règles d'appel d'offres et ne manipulez aucun processus d'appel d'offres.

Votre rôle

- Ne proposez et ne discutez d'aucune collusion sur les prix, les conditions ou les quantités.
- Ne soyez pas de connivence en vue de restreindre un fournisseur.
- Comprenez et suivez toutes les règles d'appel d'offres.
- Ne partagez pas d'informations commerciales confidentielles avec des concurrents.
- Adressez-vous au conseiller juridique en cas de tout accord ou accord proposé qui nécessite un examen plus approfondi, tel que le regroupement de produits/services de la société, tout accord avec un concurrent, les accords d'exclusivité, les licences restrictives, les accords de prix, les fusions/acquisitions/coentreprises.



Consultez le conseiller juridique de Baker Hughes pour les éléments suivants :

- Regroupement de produits/services de la société
- Tout accord avec un concurrent
- Accords d'exclusivité
- Licences restrictives
- Contrats de tarification
- Accords de distribution
- Fusions/acquisitions/coentreprises

Pratiques équitables en matière d'emploi

Règle à retenir : traitez tous les employés avec équité et respect.

Notre politique

Baker Hughes interdit la discrimination ou le harcèlement à l'encontre d'un employé ou d'un candidat en fonction de la race, de la couleur, de la religion, de l'origine nationale ou ethnique, du sexe (y compris la grossesse), de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'âge, de l'invalidité, du statut d'ancien combattant ou d'une autre caractéristique protégée par la loi.

Baker Hughes fonde ses décisions en matière d'emploi sur les qualifications et le mérite, y compris l'éducation, l'expérience, les compétences, la capacité, les performances et les valeurs de croissance.

Baker Hughes s'engage à offrir un environnement de travail exempt de toute forme illégale de harcèlement et d'intimidation, y compris le harcèlement sexuel.

Nous respectons les droits de la personne partout où nous travaillons.

Baker Hughes se conforme aux lois relatives à la liberté d'association, la vie privée, la négociation collective, l'immigration, le temps de travail, les salaires et heures de travail, ainsi que les lois interdisant le travail forcé, obligatoire et des enfants, le trafic d'êtres humains et la discrimination à l'embauche.

Nous prenons des mesures positives si la loi l'exige pour accroître les possibilités d'emploi.

Nous respectons les droits de confidentialité des employés et nous utiliserons, maintiendrons et transférerons les données personnelles conformément aux normes de protection des données, aux procédures connexes et à la législation locale.

Votre rôle

- **Vous ne devez jamais refuser de travailler ou de collaborer** avec d'autres en raison des caractéristiques visées par la présente politique, telles que la race, la religion, le sexe, l'âge ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
- **Créez un environnement de travail exempt de harcèlement** en raison d'une caractéristique protégée, d'intimidations et de représailles. Maintenez un environnement de travail respectueux.
- **Ne faites jamais d'avances sexuelles inopportunes** à un employé ou à une autre personne avec qui vous travaillez.
- **Ne divulguez jamais les données relatives à l'emploi** à une personne sans besoin professionnel, n'ayant pas l'autorité, ou, le cas échéant, le consentement du sujet.
- **Signalez rapidement un problème** si vous êtes sujet à ou témoin d'une forme quelconque de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou de représailles.
- **Consultez votre responsable, votre responsable RH ou un spécialiste juridique ou de la conformité Baker Hughes** en cas de conflit entre cette politique et les lois, coutumes ou pratiques locales, ou si vous constatez qu'une personne ne respecte cette politique.



Ce que vous devez savoir

Baker Hughes interdit absolument les représailles ou la prise de mesures défavorables à l'encontre d'un employé parce qu'il/elle a soulevé une préoccupation de bonne foi à l'égard d'une violation de la politique ou de la loi.

Santé, sécurité et environnement

Règle à retenir : suivez les procédures HSE et soyez attentif aux risques environnementaux et concernant la sécurité sur votre lieu de travail.

Notre politique

Baker Hughes se conforme strictement à toutes les lois, réglementations et politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement (HSE) qui s'appliquent à nos activités.

Nous élaborons et suivons des procédures de travail sûres qui contribuent à assurer la sécurité au travail, à prévenir les blessures et à protéger nos employés, nos clients, les communautés auprès desquelles nous travaillons et l'environnement.

Nous faisons progresser et fournissons des technologies qui augmentent l'efficacité et définissent de nouvelles façons d'extraire l'énergie, tout en réduisant les impacts négatifs des opérations pétrolières et gazières sur les personnes et l'environnement.

Nous évaluons les risques HSE de toutes les nouvelles activités en collaborant avec nos collègues, nos fournisseurs et nos clients sur les meilleures pratiques de notre industrie.

Nos principes HSE s'appliquent à tout ce que nous faisons, de la fabrication ou de l'entretien de produits et des achats d'entreprises, à la conduite de véhicules et à l'élimination des déchets.

Votre rôle

- **Comprenez et respectez toutes les politiques HSE** qui s'appliquent à vous, y compris les politiques de l'entreprise et les politiques spécifiques qui s'appliquent à votre site, à votre poste ou à votre exploitation.
- **Mettez en œuvre des outils et des processus de gestion Baker Hughes** afin de garantir que nous respectons nos normes d'entreprise et d'identifier et de résoudre les problèmes HSE sur votre site.
- **Respectez les politiques de Baker Hughes** en matière de gestion, d'expédition, de transport, d'importation/exportation et d'élimination des matières et des produits chimiques dangereux.
- **Remettez en question les opérations dangereuses ou inappropriées** et insistez sur un « arrêt du travail » si nécessaire pour y remédier.



Soyez la voix de l'intégrité

L'élimination ou la protection contre les dangers commence par leur identification. Vous devez avertir les superviseurs ou les responsables HSE si vous constatez des dangers ou des normes qui sont ignorés ou cachés.

Les signaux d'alerte comprennent :

- Non-obtention ou non-conformité avec les permis réglementaires.
- Écarts par rapport aux pratiques de travail écrites – même si ces écarts sont devenus « routiniers ».
- Défaillances en matière de sécurité ou de préparation aux situations d'urgence.
- Outils ou équipements mal entretenus.
- Protections manquantes de la machine ou équipement de protection défectueux.
- Conduite dangereuse.
- Échec de l'utilisation des procédures de verrouillage, d'étiquetage ou de protection contre les chutes.
- Défaillances dans les procédures environnementales telles que la manipulation incorrecte des déchets ou l'expédition de produits dangereux.
- Sites clients dangereux.

Sécurisation de Baker Hughes à l'échelle mondiale

Règle à retenir : Baker Hughes n'a pas de responsabilité plus importante que celle de protéger ses employés et ses opérations. La sécurité est la responsabilité de tous. Travaillons ensemble pour maintenir cette sécurité.

Notre politique

Mise en œuvre – Nous mettons en œuvre des plans rigoureux de gestion des risques de sécurité d'entreprise (ESRM) conçus pour assurer la sécurité de nos employés, de nos actifs, de nos opérations et de notre marque. Nous identifions, évaluons et atténuons les risques, internes et externes, aussi bien ceux causés par l'homme que les risques naturels.

Intégration – Intégrez les aspects de sécurité dans les processus métiers, de la planification à l'exécution.

Habilitation – ESRM collabore avec toutes les entités de Baker Hughes pour soutenir les opérations et aider à favoriser la croissance par une approche stratégique du risque.

Croissance – Définissez des objectifs permettant d'améliorer continuellement les performances de sécurité et les systèmes de gestion.

Votre rôle

- **Maintenez la conscience de la situation.** Aidez-nous à vous protéger, ainsi que vos collègues et vos visiteurs ; connaissez votre environnement.
- **Sensibilisation culturelle.** Nous vivons dans une époque où la tolérance, la diversité et l'inclusion sont essentielles. Jouez votre rôle dans le maintien du respect au sein de votre environnement de travail.
- **Plan d'urgence.** Familiarisez-vous avec le plan d'intervention d'urgence de votre lieu de travail.

- **Respectez toutes les procédures d'entrée/de sortie.** Portez votre badge et assurez-vous que les autres le font également. Les badges permettent d'identifier visuellement les personnes pour lesquelles l'accès est autorisé et de protéger les installations de Baker Hughes contre toutes les personnes non AUTORISÉES.
- **Avant le voyage.** Familiarisez-vous toujours avec les risques, les menaces et les cultures dans le pays où vous voyagez.
- **Conformez-vous aux politiques de voyage de Baker Hughes.** Utilisez le suivi de voyage Baker Hughes et le processus Travel Ready.
- **Prenez les dispositions nécessaires pour voyager via votre centre de voyage.** Obtenez des autorisations préalables pour les pays désignés.
- **Créez et maintenez un environnement de travail sûr.** Identifiez et signalez les indicateurs ou incidents de violence au travail à votre responsable, à vos RH, à votre responsable de la sécurité ou à votre ombudsman.
- **Effectuez des contrôles rigoureux des antécédents** pour les nouveaux employés et les sous-traitants, comme le permet la loi.
- **Participez activement** aux exercices de gestion des crises, de continuité des activités et de prévention de la violence sur le lieu de travail et aux séances de sensibilisation à la sécurité pour vous assurer que vous avez les connaissances nécessaires pour être en sécurité au travail, à la maison et sur la route.



Soyez la voix de la sécurité

Adressez-vous aux professionnels de la sécurité de Baker Hughes si vous rencontrez des problèmes de sécurité (vols, agressions, employés manquants ou perte de données, par exemple). Signalez ces événements ou toute autre activité inhabituelle ou suspecte à votre responsable de la gestion des risques de sécurité de l'entreprise ou sur le site intranet Baker Hughes Security.

Propriété intellectuelle

Règle à retenir : chaque employé de Baker Hughes a la responsabilité de protéger notre propriété intellectuelle – c'est la clé de notre avantage concurrentiel.

Notre politique

Baker Hughes protège activement sa propriété intellectuelle (PI) et applique ses droits envers les personnes qui prennent ou utilisent la PI de Baker Hughes sans autorisation.

Baker Hughes respecte les droits de propriété intellectuelle en vigueur et évite toute utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle appartenant à d'autres personnes ou organisations.

Baker Hughes doit posséder la PI créée par ses employés dans le cadre de leur emploi. Nous demandons aux employés d'examiner et de signer l'accord sur la confidentialité et l'innovation des employés de Baker Hughes (ECIA), ou les documents connexes et toutes les inventions doivent être divulguées par le biais du système de divulgation des inventions de Baker Hughes.

Votre rôle

- **Classez, étiquetez, stockez et partagez les données, informations et documents de Baker Hughes** conformément à la Politique de classification des données de Baker Hughes et assurez-vous que l'accès à l'information et aux documents n'est accordé qu'aux personnes ayant un besoin légitime.
- **Utilisez ou distribuez uniquement des renseignements exclusifs au profit de Baker Hughes,**

et non pour des gains personnels.

- **Vous ne devez ni prendre, ni accéder à, ni fournir l'accès à, ni utiliser des informations exclusives ou toute autre propriété intellectuelle appartenant à Baker Hughes** sans autorisation après avoir quitté Baker Hughes.
- **Si vous avez des questions** ou des préoccupations concernant l'identification, la manipulation et la protection de la PI de Baker Hughes, consultez votre responsable, votre conseiller juridique ou conseiller PI.
- **N'apportez pas, n'accédez pas à, ne conservez pas, ne partagez pas ou n'utilisez pas les informations appartenant à un tiers**, y compris les informations appartenant à un employeur précédent, sans avoir préalablement consulté et reçu l'approbation préalable de votre conseiller PI.
- **Ne fournissez pas d'informations appartenant exclusivement à Baker Hughes à un tiers sans l'approbation interne appropriée** et l'accord de confidentialité nécessaire avec le tiers.
- **N'utilisez pas de code source ou d'autre logiciel d'un tiers dans un produit Baker Hughes ou en tant qu'outil sans obtenir l'approbation préalable.** L'autorisation d'utiliser un logiciel Open Source peut être demandée via l'outil d'approbation Open Source.



Ce que vous devez savoir

La propriété intellectuelle est l'un des actifs les plus précieux de Baker Hughes.

Chaque employé crée, utilise, accède ou a accès à la PI chaque jour.

La propriété intellectuelle comprend les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales, les droits d'auteur et les dessins, et contribue à protéger nos inventions, nos procédés de fabrication, nos marques, nos plans d'affaires, nos documents et graphiques marketing, nos logiciels, nos formes de produits, les informations nous appartenant et bien d'autres choses.

Les informations nous appartenant sont des informations qui ne sont pas divulguées, par exemple, qui ne sont pas connues publiquement ou généralement disponibles, et qui sont conservées de manière confidentielle.

Cybersécurité et confidentialité

Règle à retenir : respectez les droits à la vie privée et la protection contre les cyber-risques pour les informations, les réseaux et les produits chez Baker Hughes.

Notre politique

Baker Hughes respecte les droits individuels à la confidentialité.

Baker Hughes s'engage à traiter, collecter, manipuler et protéger les informations à caractère personnel de manière responsable, et en conformité avec les lois applicables en matière de confidentialité et de sécurité des informations et conformément à notre engagement à protéger les données à caractère personnel, à la politique de confidentialité des données de Baker Hughes, aux politiques et lignes directrices connexes et aux avis de confidentialité des données.

Baker Hughes peut transmettre des informations à caractère personnel à l'échelle mondiale conformément à la loi en vigueur.

Baker Hughes cherche à protéger ses réseaux, ses systèmes, ses appareils et les informations qui sont en notre possession. Notre politique consiste à utiliser les informations uniquement à des fins légitimes et à maintenir des contrôles d'accès appropriés.

Baker Hughes a pour politique de procéder à des tests de sécurité sur nos produits avant leur sortie et de surveiller les menaces et notre vulnérabilité face à la cybersécurité.

Votre rôle

- **Si vous êtes responsable du développement de logiciels informatiques ou de produits**, suivez les directives Baker Hughes pour le développement de logiciels sécurisés. Assurez-vous que les tests de vulnérabilité appropriés sont effectués avant la publication, surveillez les menaces et la vulnérabilité potentielles et faites savoir aux clients comment signaler une potentielle vulnérabilité à Baker Hughes.
- **Communiquez avec les clients au sujet** des problèmes de cybersécurité. Suivez les directives de divulgation de vulnérabilité de Baker Hughes.

- **Contactez votre responsable de la sécurité de l'information** avant de participer aux efforts visant à développer des normes industrielles autour de la cybersécurité, ou d'engager une entreprise ou une personne externe pour effectuer des tests de vulnérabilité.
- **Limitez l'accès aux informations détenues par Baker Hughes aux personnes autorisées** et qui en ont besoin à des fins commerciales légitimes.
- **Empêchez l'accès non autorisé, la perte accidentelle, la divulgation ou la destruction d'informations chez Baker Hughes :**
 - Sécurisez les copies physiques et les espaces de stockage.
 - Utilisez des mots de passe forts ; ne communiquez votre mot de passe à personne.
 - Utilisez uniquement des systèmes et outils approuvés par Baker Hughes pour le stockage, la transmission et la sauvegarde des informations appartenant à Baker Hughes. N'utilisez pas d'e-mail personnel, d'appareils ou de logiciels non approuvés pour mener des affaires appartenant à Baker Hughes.
 - Lors de la publication d'informations en ligne, ne divulguez pas de renseignements personnels, de propriété intellectuelle, de secrets commerciaux, d'informations exclusives ou d'autres informations commerciales sensibles.
 - Vous devez connaître les signes de phishing et reconnaître les efforts permettant d'acquérir de manière inappropriée des informations appartenant à Baker Hughes.
- **Consultez votre responsable de la confidentialité** avant de mettre en œuvre des processus nouveaux ou significativement modifiés qui utilisent des informations personnelles, y compris un nouveau logiciel ou code.



Soyez conscient

Les informations personnelles sont des informations relatives à une personne identifiable directement ou indirectement (ou, dans certains cas, à une entreprise) ; les exemples comprennent le nom, l'adresse, l'e-mail, le téléphone, l'identifiant national et le numéro de carte de crédit.

En outre, les incidents de cybersécurité peuvent se produire de plusieurs façons. Signalez tout risque ou incident à SOLV, y compris :

- Perte ou vol possible de données, y compris les ordinateurs portables et autres équipements informatiques perdus.
- Questions de sécurité concernant un produit ou un système Baker Hughes.

Pour les incidents liés à la perte, à l'utilisation abusive ou à un accès incorrect aux renseignements personnels, vous pouvez vous adresser à l'équipe de protection de la vie privée de Baker Hughes.

Contrôle financier

Règle à retenir : soyez honnête, complet et précis dans notre comptabilité, nos communications et nos prises de décision.

Notre politique

Les services de comptabilité et des rapports financiers de Baker Hughes refléteront fidèlement la substance économique des activités commerciales de la société, conformément aux principes, normes et règlements comptables généralement reconnus pour la comptabilité et les rapports financiers, assurant ainsi des contrôles internes.

Nous préparerons des renseignements financiers opportuns, précis et complets à utiliser dans les rapports à la direction, aux investisseurs, aux organismes de réglementation et à d'autres intervenants.

Nous veillerons à ce que les décisions de gestion soient fondées sur une analyse économique solide basée sur des faits complets, avec un examen approprié des risques à court et à long terme.

Nous devons respecter toutes les politiques de Baker Hughes et les lois et réglementations applicables en matière de conservation des documents et des dossiers.

Votre rôle

- **Maintenez des processus efficaces et des contrôles internes** qui reflètent fidèlement les transactions ou les événements, et qui visent à prévenir ou détecter des transactions inappropriées.
- **Protégez** les biens de propriété physique, financière et intellectuelle de Baker Hughes.
- **Tenez des registres et des comptes complets, exacts et opportuns** pour refléter de manière appropriée toutes les transactions commerciales.
- **Suivez les procédures comptables générales de Baker Hughes**, ainsi que tous les principes comptables, normes, lois et règlements généralement acceptés concernant la comptabilité et les rapports financiers.
- **Créez et conservez des documents factuels, précis et complets**, et suivez les politiques de l'entreprise pour décider quand les conserver et les éliminer.
- **Évitez les transactions qui diminuent la valeur des actions**, même si elles améliorent les performances financières à court terme.
- **N'effectuez jamais de transactions inappropriées**, y compris celles qui dénaturent les rapports d'autres parties, telles que les clients ou les fournisseurs.
- **Demandez conseil à l'équipe de contrôle** si vous prenez connaissance d'une transaction douteuse.



Soyez la voix de l'intégrité

Signalez la situation si vous prenez connaissance d'actions, de transactions, de comptes ou de déclarations incompatibles avec nos valeurs de contrôle et la protection de notre réputation.

Les signaux d'alerte comprennent :

- Des résultats financiers qui semblent incompatibles avec les performances sous-jacentes.
- Le contournement des procédures d'examen et d'approbation.
- Des communications incomplètes ou trompeuses sur la nature ou la déclaration d'une transaction.

Conflits d'intérêts

Règle à retenir : prenez toujours des décisions d'affaires basées sur ce qui est le mieux pour Baker Hughes, plutôt que sur ce qui est le mieux pour vous, personnellement.

Notre politique

Vous devez faire en sorte que rien n'affecte votre aptitude à prendre toutes vos décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Baker Hughes. Cela signifie que rien de ce que vous faites ne doit entraver, ou donner l'impression d'entraver, votre responsabilité en matière de prise de décision objective et impartiale pour le compte de l'entreprise.

Aucune activité au travail ou à la maison ne doit nuire à la réputation de Baker Hughes.

Vous avez le devoir de divulguer si vos activités personnelles ou financières sont susceptibles d'interférer avec votre allégeance à la société.

Toute utilisation abusive des ressources ou de l'influence de Baker Hughes est interdite. Même si rien de mal n'est prévu, la perception d'un conflit d'intérêts peut avoir des effets négatifs.

Votre rôle

- **Obtenez l'approbation préalable** de votre responsable, de vos RH et de votre conseiller juridique avant d'embaucher, de promouvoir ou de superviser directement ou indirectement un membre de votre famille ou un ami proche.
- **Obtenez l'approbation préalable avant d'accepter des postes de dirigeant ou de directeur** auprès d'une entreprise extérieure ou d'une organisation à but non lucratif. Cela exclut les organisations religieuses ou éducatives qui ne sont pas affiliées à / ou qui n'ont pas de relation avec Baker Hughes.
- **Divulquez** les intérêts financiers que vous pourriez avoir dans une entreprise où vous pourriez personnellement affecter l'activité que Baker Hughes a avec cette société.
- **N'acceptez pas** de cadeaux extravagants de la part de fournisseurs, de clients ou de concurrents.
- **N'acceptez pas** de réductions personnelles ou autres avantages des fournisseurs ou des clients s'ils ne sont pas disponibles pour le grand public ou vos pairs chez Baker Hughes.
- **Bien que l'utilisation accidentelle soit acceptable**, n'utilisez pas les ressources, la propriété intellectuelle, le temps ou les installations de Baker Hughes en vue d'un bénéfice personnel. Évitez toute activité susceptible d'entraîner la perception d'un conflit entre vos intérêts personnels et les intérêts de Baker Hughes.



Ce que vous devez savoir

Un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement une violation de la politique de Baker Hughes ; ne pas divulguer rapidement un conflit est **toujours** une violation.

La divulgation de conflits d'intérêts potentiels permet à votre équipe de direction d'atténuer les risques qui peuvent influencer vos décisions commerciales.

Délit d'initié et communication d'informations

Règle à retenir : il est interdit aux employés de Baker Hughes de négocier des titres de Baker Hughes s'ils possèdent des informations non publiques importantes

Notre politique

Il est interdit d'échanger des titres Baker Hughes si vous possédez des informations non publiques importantes ou de divulguer des informations non publiques importantes à des tiers qui peuvent échanger sur la base de ces informations.

Votre rôle

- **N'achetez ou ne vendez jamais des titres (tels que les actions, les options ou les dérivés) de Baker Hughes ou de toute autre société,** directement ou par l'intermédiaire de membres de la famille ou d'autres personnes ou entités, **alors que vous êtes au courant d'informations non publiques importantes.**
- **Il est interdit de recommander ou suggérer à quiconque d'acheter ou de vendre les titres d'une société – y compris Baker Hughes – alors que vous disposez d'informations non publiques importantes** sur cette société.
- **Ne partagez des informations confidentielles de Baker Hughes que sur la base d'un « besoin de savoir ».** Les informations non publiques ne doivent être divulguées à l'extérieur de Baker Hughes que par le biais de pratiques

établies (comme les communiqués de presse et les communications des résultats financiers par téléconférence). La politique de Baker Hughes est de ne pas commenter publiquement les rumeurs du marché.

- **Ne discutez pas des affaires de Baker Hughes avec la famille et les amis.**
- **Suivez les exigences supplémentaires pour l'achat et la vente de titres** si elles sont requises par la nature de votre emploi (par exemple, les employés qui sont tenus d'effectuer des transactions pré-approuvées ou qui sont soumis à des fenêtres d'interdiction).
- **N'oubliez pas qu'il incombe à chaque superviseur de Baker Hughes de tenir compte des éventuels délits d'initiés commis par des personnes sous son contrôle.**
- **Les employés qui enfreignent la politique de Baker Hughes concernant les délits d'initiés sont soumis à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail et peuvent être soumis à des sanctions pénales (amendes ou peines d'emprisonnement) ou civiles.**



Ce que vous devez savoir

L'utilisation d'informations non publiques importantes pour votre bénéfice financier ou personnel, ou le partage avec d'autres personnes, **constitue une violation de la politique de délit d'initié de Baker Hughes et éventuellement de la loi.**

Les informations internes sont importantes si un investisseur raisonnable considère qu'elles sont importantes en vue de décider d'acheter, de détenir ou de vendre des titres, ou si leur publication a une incidence sur le cours des actions d'une société. Exemples :

- Prévisions financières
- Annonces de gains/dividendes
- Acquisitions ou cessions proposées
- Plans stratégiques
- Actions réglementaires
- Changements dans la gestion supérieure

La communication d'informations implique le partage d'informations internes sur Baker Hughes ou une autre société – par exemple, à un parent, un collègue ou un ami – afin de permettre à la personne d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres de la société sur la base de ces informations.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la politique sur les délits d'initiés.

Questions clés en matière d'intégrité

Le Code de conduite n'est pas un substitut à votre bon jugement, et il ne peut pas couvrir toutes les situations imaginables. Vous devez être attentif aux signes montrant que vous, ou vos collègues, vous trouvez dans une zone grise et vous poser trois questions simples si vous avez des doutes sur ce que vous devez faire.

01

Comment cette décision apparaît-elle aux yeux des autres, au sein de Baker Hughes et à l'extérieur ?

02

Suis-je disposé à être tenu responsable de cette décision ?

03

Est-ce conforme à Notre Approche : le Code de conduite de Baker Hughes ?

N'oubliez pas : agissez si vous voyez un problème. Demandez si vous n'êtes pas sûr.

Baker Hughes 